

RÉALISER LE CLIP DANS LES PROJETS REDD+



European Union



Foder
Forêts et Développement Rural
Pour un Monde meilleur

Document de sensibilisation des communautés et autres acteurs, adapté aux Directives nationales pour l'obtention du CLIP dans le cadre du processus REDD+ au Cameroun



FODER oeuvre pour une société plus juste, sans marginalisation ni discrimination, mettant ses ressources naturelles au service du développement durable.

Le présent document a été produit avec le soutien financier de l'Union Européenne dans le cadre du Projet «Contre la déforestation à travers le lien entre REDD+ et FLEGT» (Projet LFR) porté par FERN et exécuté au Cameroun par l'association Forêts et Développement Rural (FODER). Le contenu et les opinions exprimées dans la présente publication relèvent de la seule responsabilité de FODER et ne peuvent en aucun cas être considérés comme reflétant l'opinion de l'Union Européenne ou des partenaires du projet.

AVANT-PROPOS

Le projet “Contre la déforestation à travers le lien entre FLEGT et REDD+ (Projet LFR)” est mis en œuvre au Cameroun par l’Association Forêts et Développement Rural (FODER) en vue de contribuer à la réduction de la déforestation à travers la coordination des politiques nationales liées aux processus FLEGT et REDD+ ainsi que le développement et la mise en œuvre d’un système de suivi des indicateurs de gouvernance forestière. C’est dans ce sillage que le guide a été conçu.

Ce document s’adresse aux communautés locales et autochtones, organisations de la société civile œuvrant au sein des communautés dans lesquelles s’appliquera le processus REDD+. Il est inspiré des Directives Nationales pour l’obtention du Consentement Libre, Informé et Préalable dans le Cadre du REDD+ au Cameroun élaboré par la Coopération technique Allemande (GIZ), le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) et le Centre pour l’Environnement et le Développement (CED) sous la Supervision du MINEPDED.

Il s’agit d’un outil destiné à renforcer les connaissances et les capacités des communautés locales et des autres acteurs du processus REDD+ au Consentement, Libre, Informé et Préalable (CLIP). Il peut être décrit comme la création des conditions dans lesquelles les communautés locales et autochtones exercent leur droit fondamental de négocier les termes de politiques et de programmes imposés de l’extérieur qui affectent directement leurs moyens d’existence ou leur bien-être, auxquels ils peuvent donner ou refuser leur consentement. C’est une garantie sociale de responsabilisation des populations locales à dire «oui» ou «non» à des initiatives de développement.

Ce guide répond simplement à une logique de participation de tous les citoyens à la mise en œuvre du mécanisme REDD+, dans le but de faire de ce mécanisme, un processus participatif et inclusif qui intègre fortement les préoccupations des différentes parties prenantes en général et celles des communautés locales et autochtones en particulier avant et pendant la mise en œuvre de toutes les initiatives REDD+ sur le territoire national.

Ce document a été conçu comme une réponse au besoin de renforcement des connaissances et capacités des populations locales et autochtones ainsi que des autres acteurs sur le CLIP. Il fournit un cadre général sur la valeur du CLIP et sa pertinence dans le processus REDD+.

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

CLIP : Consentement, Libre, Informé et Préalable

FLEGT: Forest Law Enforcement, Governance and Trade

FODER : Forêts et Développement Rural

REDD+ : Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts y compris le renforcement des stocks de carbone forestier à travers la conservation et la plantation

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OSC : Organisation de la Société Civile

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	3
LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	4
TABLE DES MATIÈRES	6
Introduction	7
Objectifs du guide	8
Destinataires du guide	9
Définitions des concepts REDD+ et CLIP	10
Que veut dire REDD+?	10 -12
C'est quoi le CLIP ?	13
Qu'est-ce que le consentement?	14
Pourquoi le consentement?	14
Importance du CLIP dans le processus REDD+	15
Etapas de mise en œuvre du CLIP	16
Phase 1 la préparation	17
Etape 1: Formation d'une équipe technique de facilitation de la démarche CLIP	17
Etape 2: Il faut identifier des personnes devant prendre la décision pour le compte et au nom des communautés : phase cruciale dans la démarche CLIP	18
Etape3: Il faut analyser le contexte physique, socio-économique, culturel et Juridique du milieu d'implantation du projet (REDD+ et autres).	19
Etape 4: Il faut mettre en place une Stratégie d'Information et de Communication entre les communautés et le promoteur de l'initiative REDD	21
Phase 2: La mise en œuvre sur le terrain	24
Etape 5 :Il faut organiser des rendez-vous dans la communauté	24
Etape 6 : Il faut tenir des réunions d'information et de sensibilisation	25
Etape 7 : Il faut négocier avec les parties prenantes	27
Etape 8 : Il faut formaliser les accords entre les parties.	33
Phase 3: Le suivi et l'évaluation du processus CLIP	35
Etape 9 : Il faut établir une feuille de route	35
Etape 10 : Il faut faire le monitoring / Suivi Pourquoi faire le suivi?	36
Etape 11: Il faut vérifier et évaluer	37
Conclusion	38

INTRODUCTION

Dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, le gouvernement du Cameroun s'est engagé en 2008 à mettre sur pied les activités de Réduction des émissions de gaz à effet de serre issues de la Déforestation et de la Dégradation forestière en adhérant au Mécanisme REDD+. Le Gouvernement a décidé d'associer les communautés ainsi que les autres parties prenantes avant et pendant la mise en œuvre du processus REDD+ au Cameroun. A cet effet, la démarche du Consentement Libre Informé et Préalable (CLIP) a été adoptée pour garantir une réelle implication des communautés dans le processus REDD+ y compris les projets et initiatives REDD+. Ainsi, pour améliorer la compréhension de cette démarche CLIP par tous les acteurs, des directives nationales pour l'obtention du CLIP ont été élaborées afin de cadrer les standards camerounais en matière de CLIP pendant la consultation des populations dans le cadre du mécanisme REDD+. Ces directives s'adressent principalement aux promoteurs d'initiatives et de projets REDD+, mais est d'un intérêt capital pour les communautés locales dont le CLIP doit être recherché.

Un résumé desdites directives s'est avéré nécessaire afin de faciliter la compréhension du CLIP par les principaux bénéficiaires et cibles que sont les communautés locales et autochtones. Ce guide simplifié renforcera leurs capacités pour une participation pleine et effective dans la mise en œuvre du mécanisme REDD+. Le but de ce guide résumé est donc de fournir aux communautés et Organisations de la Société Civile (OSC) locales y compris les autres parties prenantes, un outil facilitant l'application du CLIP.

En effet, la production du résumé du guide CLIP constitue la meilleure opportunité de vulgariser les modalités du CLIP et de promouvoir la pleine participation des communautés locales et autochtones et le respect de leurs droits lors des consultations avant et pendant la mise en œuvre de projets REDD+.

Ce résumé vise à simplifier les principes et les critères mis en évidence dans les Directives nationales pour l'obtention du CLIP tout en fournissant des orientations aux populations locales et autochtones en vue de renforcer leur participation dans les initiatives REDD+ ou projets de développement qui les concernent et/ou les affectent.

Objectifs du guide

L'objectif de ce guide est de renforcer les connaissances et les capacités des communautés locales, autochtones et des OSC locales sur le concept de CLIP en s'appuyant sur les Directives nationales pour l'obtention du CLIP dans le cadre de la REDD+ au Cameroun.

De manière plus spécifique, ce guide vise à :

Outiller les communautés locales et les organisations de la société civile pour une meilleure application des principes du CLIP

1

Doter les OSC locales et les communautés locales et autochtones de connaissances et compétences en matière de CLIP pour des projets et initiatives REDD+ (ou autres affectant les communautés) transparents, inclusifs et redevables

4

Vulgariser le concept CLIP en vue de promouvoir la participation pleine et effective des communautés locales et autochtones, ainsi que le respect de leurs droits lors des consultations avant et pendant la mise en œuvre des projets REDD+

2

Faciliter l'application des Directives nationales CLIP à travers une appropriation de celles-ci par les communautés et les OSC locales et leur respect par les acteurs concernés

3

Destinataires du guide

Les principaux destinataires de ce guide sont:

Société civile



Communautés locales et autochtones



Promoteurs de projets REDD+



Le guide contient des informations qui pourraient être utiles à toute autre **institution** ou **partie prenante** du mécanisme REDD+.

DÉFINITIONS DES CONCEPTS REDD+ ET CLIP

Que veut dire REDD+?

REDD: C'est un processus qui consiste à Réduire les Emissions de Gaz à Effet de Serre.

Gaz à effet de Serre : Gaz dont l'augmentation de la concentration dans l'atmosphère terrestre cause le réchauffement climatique.

La **Déforestation** et la **Dégradation** des forêts causent l'augmentation des Gaz à effet de serre dans l'atmosphère.



Déforestation: Disparition du couvert végétal avec changement d'usage des terres.



Dégradation: Perte de la biomasse (Matières organiques pouvant devenir source d'énergie par combustion ex : bois énergie) ou baisse du stock de carbone ne conduisant

La REDD a évolué en REDD+ et intègre les activités que sont:



Gestion durable des forêts



Conservation des forêts



Augmentation des stocks de carbone



C'est quoi le CLIP ?

CLIP : Consentement Libre, Informé et Préalable.

Consentement:
la communauté a la possibilité de dire «OUI» ou «NON» au sujet d'un projet ou d'une initiative

1

Informé:
la communauté doit être au courant de toutes les informations concernant le projet lui permettant ainsi de choisir de dire «OUI» ou «NON» sur le projet

3

Le CLIP Intègre 4 éléments importants que sont:

2
Libre: la décision pour la communauté de dire «oui» ou «non» n'est influencée par aucune personne physique ou morale

4
Préalable: la communauté doit être consultée bien avant que l'initiative ou le projet qui les affecte directement ou indirectement ne commence

Exemple d'initiative ou de projet: le processus REDD+

Qu'est-ce que le consentement?

Le consentement est une forme d'accord entre deux parties. Dans le cadre de REDD+, c'est l'accord entre le promoteur de l'initiative REDD+ et les communautés locales et autochtones impliquées dans le processus. Le consentement voudrait que les populations locales et autochtones concernées ou affectées par le projet puissent dire «oui» ou «non» au projet. Autrement dit, la communauté accepte ou refuse l'initiative et/ ou le projet REDD+ proposé

Pourquoi le consentement?

Parce que c'est une garantie de la participation, de l'appropriation et de la durabilité d'un projet ou d'une initiative



Pourquoi le CLIP est important dans les projets REDD+ ?

Parce que les peuples autochtones et les communautés locales sont au cœur de la mise en œuvre effective d'un projet REDD+. Ils seront très importants dans l'évaluation du respect des normes sociales ou garanties, menées par une autre partie (organismes de certification) au nom des investisseurs en crédits carbone forestier

Le succès de la mise en œuvre des garanties sociales est nécessaire afin que la REDD+ ne conduise pas au déplacement général de la collectivité, à des réductions de leurs droits d'accès aux ressources forestières et la marginalisation des communautés à l'égard des avantages qu'ils devraient recevoir de la REDD+

Le processus de CLIP est une garantie sociale importante de participation au processus REDD+, car il donne la possibilité aux parties prenantes affectées par un projet REDD+ de contester, réformer, accepter ou refuser la mise en œuvre du projet.

QUELLES SONT LES PRINCIPALES PHASES DE MISE EN ŒUVRE DU CLIP?

Le processus de la recherche du consentement impose des échanges entre les communautés et le promoteur de l'initiative REDD+, il prend beaucoup de temps et exige un engagement et un dialogue constructifs **dès les premières étapes, comme dans le processus du mariage dans de nombreuses cultures.**

Les trois phases proposées dans les directives pour la recherche d'un consentement, libre, informé et préalable (CLIP) dans le processus de développement de la stratégie, des programmes et projets REDD+ au Cameroun comprennent :



Phase 1: La préparation

La première phase à la démarche CLIP concerne les préparatifs préliminaires qui se regroupent en quatre étapes.

Etape 1: Il faut Former une équipe technique de facilitation de la démarche CLIP



**Etape 2: Il faut identifier des personnes devant prendre la décision pour le compte et au nom des communautés :
C'est une phase cruciale dans la démarche CLIP**



Bien que ce soit les communautés qui présentent le corps de prise de décision, le promoteur de l'initiative doit néanmoins vérifier qu'elle est composée de vrais décideurs et que les groupes minoritaires, s'ils existent, sont aussi représentés. Si cette phase est ignorée ou incomplète, les élites, les dirigeants politiques, le gouvernement ou d'autres structures pourraient dominer la prise de décision ou, la décision ne pourrait pas représenter le point de vue réel des communautés. Et, cela pourrait générer des conflits lors de la mise en œuvre de l'initiative ou du projet REDD+.

Par contre, au cas où la communauté ne dispose pas en son sein des membres ayant le minimum de connaissance nécessaire pour suivre les discussions et échanger avec les membres de la communauté, elle peut désigner une/des association(s) locale(s) pour la représenter au sein de l'équipe du promoteur.

La liste officielle des représentants des communautés attestée par elles-mêmes et transmise au promoteur

Les comptes-rendus des réunions faites par les communautés et bien archivés au lieu de leurs rencontres

Qu'est ce qui prouve que le choix des représentants des communautés dans la démarche CLIP a été respecté?

La liste des personnes ayant participé aux différentes réunions

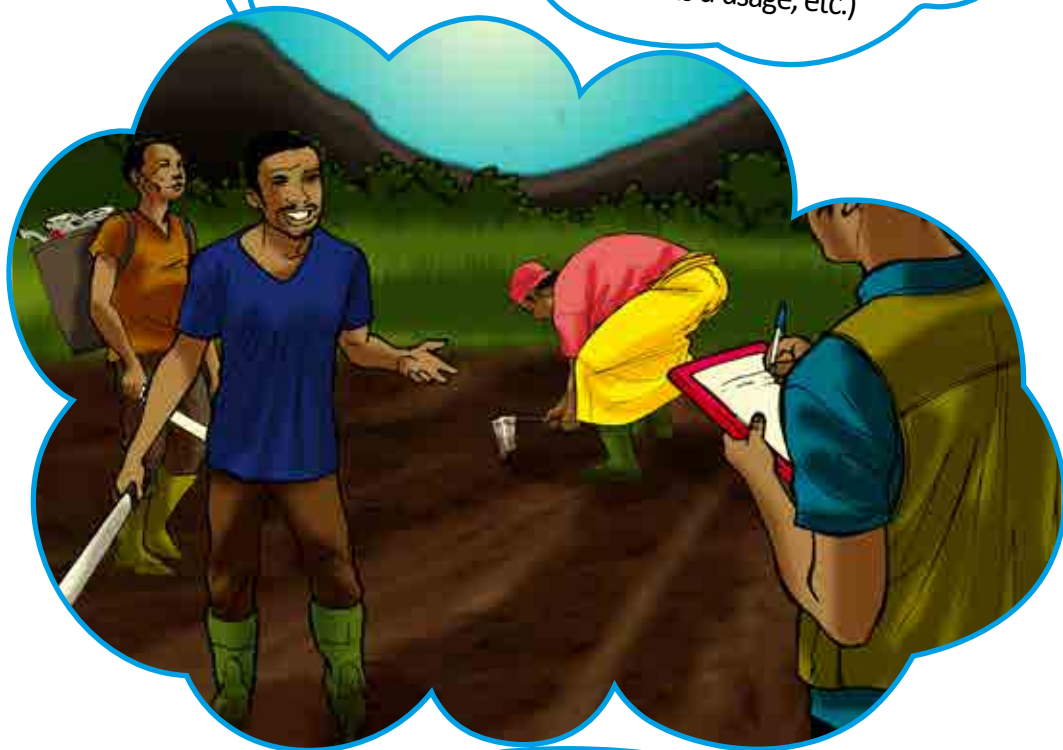
Le niveau d'acceptation des représentants par la communauté

Etape 3: Il faut analyser le contexte physique, socio-économique, culturel et juridique du milieu d'implantation du projet (REDD+ et autres).

Les communautés locales et autochtones sont invitées à donner les informations sur les caractéristiques physiques, leurs conditions sociales, économiques et culturelles pour permettre de développer la stratégie de consultation appropriée à leur culture.

Comment
procéder pour
faire cette analyse du
contexte?

En menant
une enquête au-
près des communautés dans la
zone de l'initiative afin d'identifier les diffé-
rents modes d'utilisation des terres, recenser les
communautés autochtones et/ou locales de la
zone, et répertorier les droits de ces com-
munautés et les détenteurs de droits (par
exemple les titres fonciers existants,
les droits d'usage, etc.)



En réalisant des
études et enquêtes avec la participa-
tion des communautés cibles. Au cours de l'enquête,
les communautés doivent dire au promoteur sur quoi elles ai-
meraient que leurs capacités soient renforcées. C'est aussi le
moment idéal pour les communautés d'informer le pro-
moteur de l'initiative sur le processus de prise de dé-
cision au niveau local et leur mécanisme
de gestion des conflits.

La planification et
réalisation des études/
enquêtes par le promoteur avec
la participation des communautés

La prise en
compte des
communautés
marginalisées pen-
dant les enquêtes
(nombre de repré-
sentants de ces
communautés
marginalisées
lors de l'en-
quête)

**Quels sont
les éléments qui per-
mettent aux commu-
nautés de savoir que
l'analyse du contexte
a été faite avec leur
implication?**

Les
repré-
sentants
des com-
munautés
maîtrisent et
peuvent citer
les recomman-
dations du rap-
port car elles les
aideront à cer-
taines prises de
décisions

Le rapport d'étude validée par les
communautés et des copies du
rapport disponibles en leur
sien

Etape4: Il faut mettre en place une Stratégie d'Information et de Communication entre les communautés et le promoteur de l'initiative REDD+

Pourquoi une stratégie d'information et de communication?

Parce que le partage de l'information est très important pour le succès de l'initiative REDD+ pour les deux parties (promoteur et Communautés). Pour que les activités soient bien coordonnées, les représentants des communautés et le promoteur doivent définir ensemble un plan de travail et développer des exemples de supports de communication pour assurer que l'information parvienne à tous.

Comment le faire?

Désigner des facilitateurs à inclure dans l'équipe technique. Ces facilitateurs peuvent être des représentants de la communauté elle-même ou des membres de la Société Civile désignés par la communauté comme décrit à la phase 1 de la démarche CLIP

Dire aux promoteurs d'initiatives ou projets REDD+ comment l'information peut circuler entre-elles et nommer les autres acteurs impliqués directement et indirectement dans le processus

Dire aux promoteurs d'initiatives ou projets REDD+ comment l'information peut circuler entre-elles et nommer les autres acteurs impliqués directement et indirectement dans le processus

Informar les promoteurs des outils culturellement appropriés utilisés en leur sein pour transmettre les informations

Dresser la liste des informations indispensables pour elles et en demander la diffusion par le promoteur (par exemple les documents sur REDD+, sur le CLIP, les correspondances administratives qui permettent au promoteur d'engager l'initiative REDD+, les rapports d'études environnementale et sociale du projet, tous les rapports d'études préalables réalisées, etc...)

Dire comment procéder pour que l'information disponible atteigne de manière adéquate chaque groupe d'acteurs

Signaler les obstacles à la communication et comment ces obstacles pourraient être minimisés ou dissipés


Quelles sont les preuves qui permettent de s'assurer que l'information circule entre les communautés et le promoteur du projet REDD+?



Phase2: La mise en œuvre sur le terrain

C'est phase même de recherche du consentement de la communauté. Sa mise en œuvre comprend les étapes ci-dessous.

Etape5: Il faut organiser des rendez-vous dans la communauté



La négociation du CLIP nécessite beaucoup de réunions avec les communautés dont la tenue dépend des prises de rendez-vous préalables avec ces dernières

Comment prendre ces rendez-vous?



Un facilitateur, membre de l'équipe technique, devra se rendre dans le(s) village(s) touché(s) par l'initiative REDD+ pour rencontrer les communautés et s'enquérir de leur disponibilité

Les communautés doivent préciser:

- Le lieu, la date et l'heure de la réunion validés de commun accord par tous (les chefs de village et représentants des communautés) ;
- Les modalités pratiques de tenue d'une réunion dans leur contexte;
- Les matériaux et logistiques nécessaires pour la tenue d'une réunion dans leur contexte;
- La langue dans laquelle elle voudrait que la réunion se tienne ;
- Les différentes composantes sociologiques du village (femmes, jeunes, personnes âgées, handicapés, agriculteurs, pêcheurs, guérisseurs, chasseurs, etc.) devant participer à la réunion ;
- Leurs responsabilités pour la tenue de chaque rencontre.

Etape 6 : Il faut tenir des réunions d'information et de sensibilisation



Les promoteurs de l'initiative (REDD+ ou toute autre initiative) doivent informer la communauté concernée qu'elle a le droit d'accorder ou de refuser son consentement, ou encore d'opter pour un accord sous condition

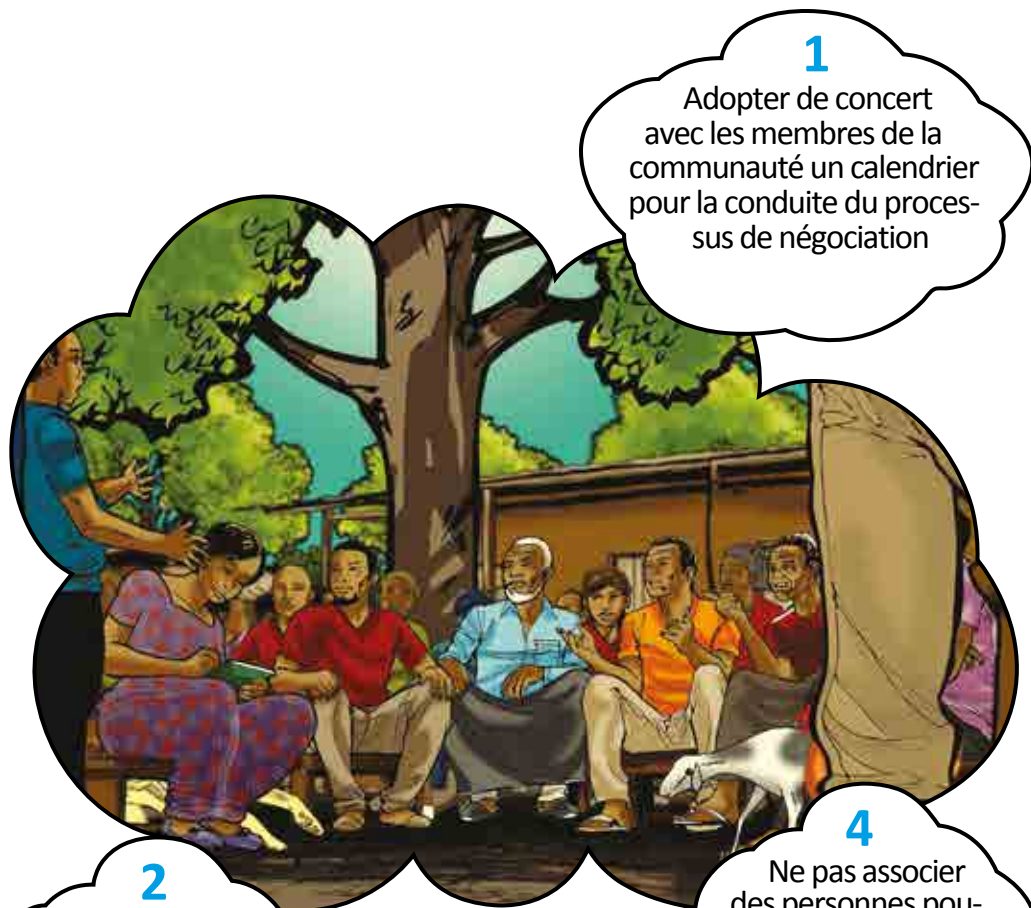
Quels sont les aspects sur lesquels les communautés ont le droit de poser des questions pendant les réunions d'information et de sensibilisation?

Les communautés peuvent poser les questions sur:

- La nature, l'objectif, la taille, la portée, la durée de l'initiative REDD+ ainsi que ses retombées;
- Les compensations pour leurs cultures ou toutes autres ressources qui seront touchées ;
- Le processus de mise en œuvre du CLIP ;
- Les droits légaux et coutumiers des communautés et les implications juridiques de l'initiative proposée (par exemple : les incidences sur les droits d'accès à la terre /ressources, la situation des droits de carbone) ;
- Les possibilités d'emploi et l'étendue de la zone qui sera affectée par l'initiative tel que les autres villages concernés, les limites géographiques, etc. ;
- L'impact social, économique, culturel et environnemental positif et négatif probable de l'initiative;
- Les pertes et les bénéfices que les communautés vont subir du fait de l'initiative ;
- Les droits et devoirs des différentes parties prenantes dans l'initiative ;
- Les mesures punitives et de bonification dépendant des résultats de l'initiative.



Comment procéder à la négociation?



1

Adopter de concert avec les membres de la communauté un calendrier pour la conduite du processus de négociation

2

Mener les consultations et les négociations dans un endroit adéquat et à un moment accepté de tous

3

Les promoteurs de l'initiative devront se mettre d'accord, avec les communautés locales et/ou autochtones, sur un mécanisme permettant de garantir un partage équitable, transparent et non discriminatoire des avantages découlant de l'initiative entre les tenants de droits concernés

4

Ne pas associer des personnes pouvant faire pression sur les populations et partant influencer leur consentement

1

Evaluer les pertes, gains, risques et avantages de l'initiative, ainsi que, ce que l'initiative apporte comme valeur ajoutée à leur situation culturelle, sociale, environnementale et économique actuelle et future

2

Faire une négociation interne entre elles pour discuter amplement et établir un consensus préalable à la conclusion d'un accord entre le promoteur de l'initiative et eux

Que doivent faire les communautés pour que les négociations avec le promoteur de l'initiative se passent dans de bonnes conditions?

3

Identifier une liste de solutions alternatives pour réduire ou corriger certains impacts négatifs du projet sur les communautés

4

Evaluer leurs besoins sociaux, économiques, environnementaux et culturels

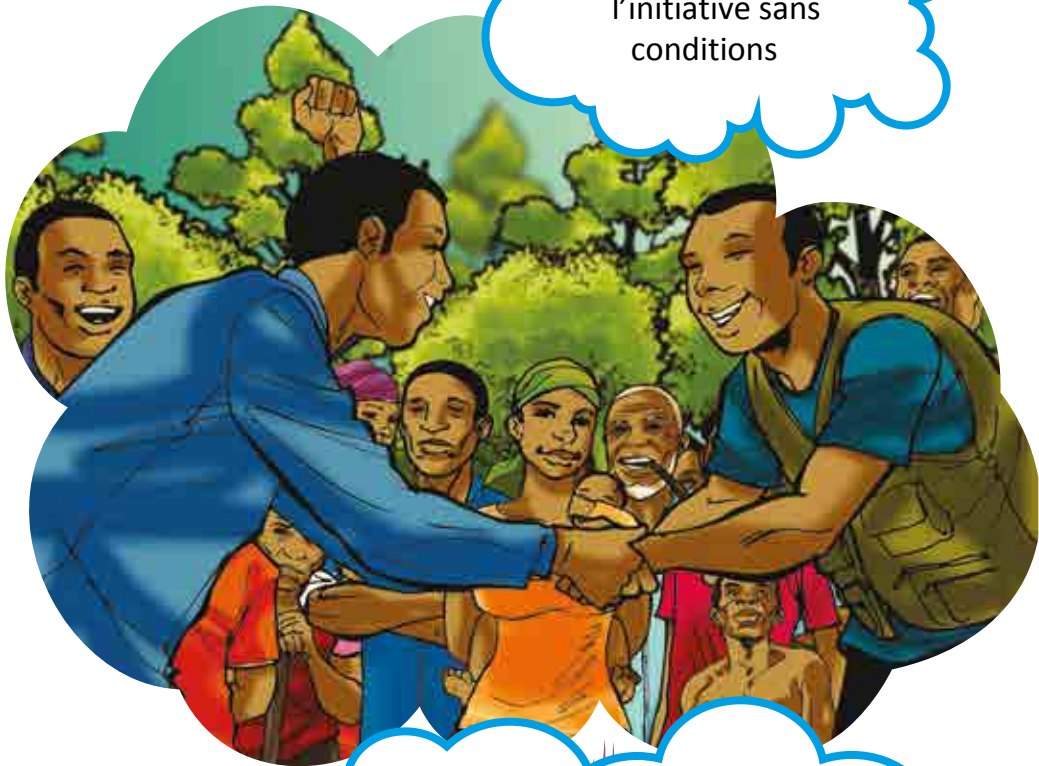
5

Evaluer les coûts d'opportunités liés à la mise en œuvre de l'initiative. C'est-à-dire la perte des biens ou services auxquels la communauté s'engage en acceptant ou non l'initiative REDD+¹

1- Il s'agit de mesurer la valeur de chacun des biens ou services auxquelles elle renonce. C'est encore le meilleur gain que la communauté peut obtenir en choisissant d'accepter ou non l'initiative REDD+ (ou tout autre projet);

Quelles peuvent être les conclusions d'un processus de négociation?

Un consentement pour la poursuite de l'initiative sans conditions



Toutes les deux parties (communautés et promoteurs) sont d'accord de poursuivre l'initiative ou le projet REDD+ sous réserve des aspects présentant des divergences et qui nécessiteront une poursuite des négociations ou une exclusion dans les termes de l'accord

Un refus catégorique de l'initiative ou du projet REDD+



Un refus de la mise en œuvre de l'initiative, avec des conditions qui impliquent une renégociation des détails de l'initiative

Que faire en cas d'accord entre les parties?

En cas d'accord, les décisions doivent être consignées dans les procès-verbaux de négociation entre les parties de manière claire



Que faire en cas de refus de consentement?

En cas de refus du consentement, le recours à un médiateur est une des options envisageables et permettra d'engager une renégociation sur les points de désaccord

Etape 8: Il faut formaliser les accords entre les parties.

Que signifie formaliser l'accord?

La **formalisation** renvoie à la forme par laquelle la communauté exprime son **approbation** ou son « **oui** ». Ce « oui » peut être exprimé sous une **forme orale** ou **toute autre forme coutumière** propre à la communauté, mais le Consentement doit être aussi **formalisé par écrit** pour des besoins d'enregistrement, de suivi et de gestion des conflits

Quand est-ce que la formalisation est possible?

La formalisation des accords n'est possible que si la communauté accorde son consentement pour l'initiative

Comment formaliser l'accord?

1

Le promoteur et les communautés doivent convenir de ce qui apparaît dans le protocole d'accord

4

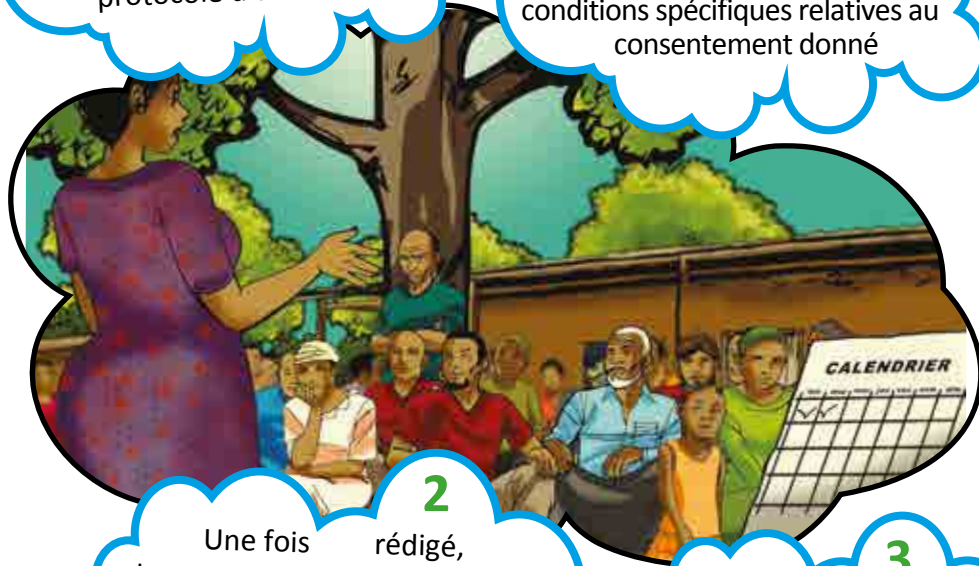
Les accords entre le promoteur de l'initiative et les communautés autochtones et/ou locales doivent contenir des termes et conditions spécifiques relatives au consentement donné

2

Une fois rédigé, les représentants retournent le protocole d'accord à leurs communautés pour approbation et signature. Ce type d'accord peut apaiser les craintes des communautés et permet aux communautés et au promoteur de prendre conscience de leurs obligations l'un envers l'autre de façon claire

3

Selon leurs coutumes, les membres de la communauté expriment leur approbation au sujet de la durée de l'accord et sur la façon dont ils vont en assurer le suivi



Cet accord doit clairement expliquer comment et par qui les conflits vont être gérés entre les parties et dans la zone de l'initiative. Cette gestion des conflits peut être développée sur la base de mécanismes existants au sein des communautés ou celui proposé par le promoteur de l'initiative, ou celui de la coordination nationale REDD+. Il doit clairement présenter les voies de recours.

Phase 3: Le suivi et l'évaluation du processus CLIP

Cette phase se subdivise en trois étapes.

Etape 9 : Il faut établir une feuille de route



Après l'accord, une feuille de route est élaborée par consensus entre les deux parties. Ce plan d'action doit expliquer clairement les activités à mettre en œuvre dans le temps et l'espace, ainsi que les rôles et responsabilités clairement énoncées de chaque partie.

Les discussions pour l'élaboration de la feuille de route se feront de manière consensuelle. Ces discussions doivent être menées à un moment et un lieu convenables pour les parties.

Il est important de définir clairement dans l'accord et la feuille de route les responsabilités de chaque partie et de mettre en place un organe permanent de suivi.

Etape 10: Il faut faire le monitoring / Suivi

Pourquoi faire le suivi?

Pour s'assurer que chaque partie exerce ses droits et remplit ses obligations, c'est-à-dire respecte ses engagements inscrits dans l'accord et la feuille de route.

Qui fait le suivi?

1

Choisir leurs représentants dans l'organe de suivi

C'est un organe composé de plusieurs membres (notamment les représentants du promoteur du projet REDD+, des communautés et éventuellement de la société civile) qui est mis en place pour faire le suivi.

Les communautés doivent:

2

Renforcer, si nécessaire, les capacités des représentants de la communauté dans l'organe de suivi en collaboration avec les autres acteurs

3

Proposer une stratégie qui permettra d'assurer une bonne collaboration entre les représentants du promoteur et ceux de la communauté dans l'organe de suivi

Comment cet organe assure-t-il le suivi?

L'organe de suivi a la responsabilité de:

Observer la phase de mise en exécution de l'initiative et de maintenir la relation entre les deux parties à travers un système de suivi et d'évaluation

Rappeler constamment aux parties les termes de l'accord qui aura été établi et qui constitueront les véritables prémices de la mise en œuvre de l'initiative

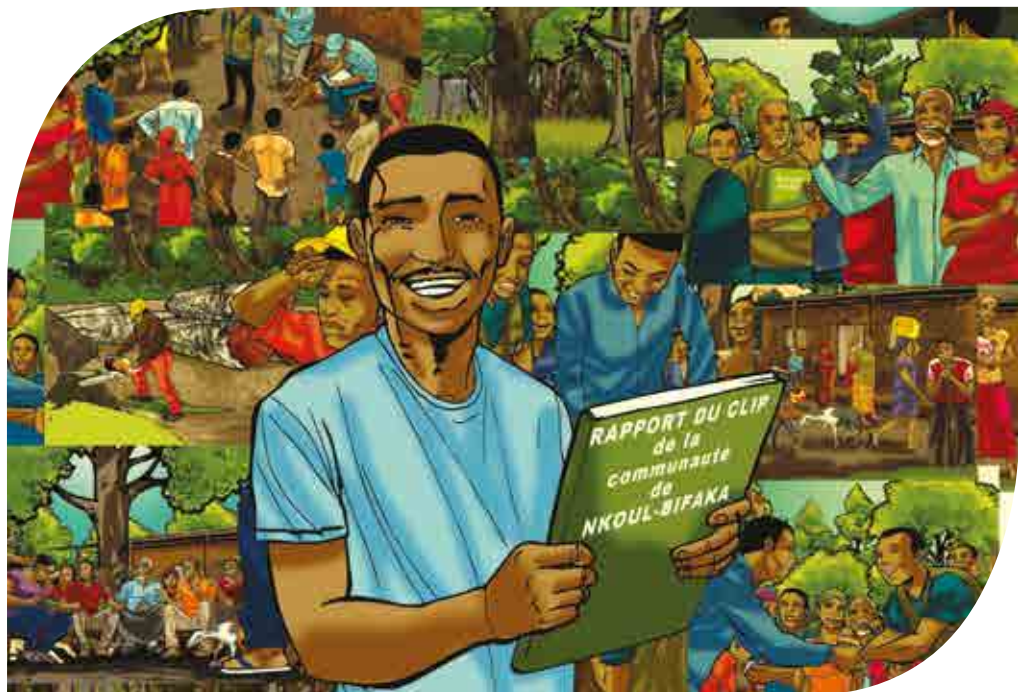
Les membres de cet organe de suivi exercent leurs fonctions de manière volontaire et bénévole.

Etape 11: Il faut vérifier et évaluer

Comment vérifier et évaluer?

Le promoteur de l'initiative et les communautés s'entendent sur les critères à appliquer pour la vérification du processus CLIP

Après un temps d'exécution de l'initiative convenu par les parties et selon l'accord établi, une tierce organisation, neutre, indépendante, et spécialisée dans les interactions, peut être contactée par les deux parties pour procéder à une vérification indépendante du processus CLIP



CONCLUSION

La recherche du consentement libre informé et préalable (CLIP) est une phase cruciale dans le développement et la mise en œuvre des projets ou initiatives REDD+. Le présent livret de sensibilisation reprend de manière simplifiée et synthétique les principales phases et étapes du CLIP. Il précise les droits mais aussi les responsabilités et rôles de chaque acteur notamment les communautés concernées et les promoteurs d'initiatives ou projets REDD+ afin que chacun s'en approprie pour un processus et des initiatives REDD+ véritablement inclusifs.

Toutefois, étant donné la diversité et la spécificité culturelles des communautés au Cameroun, il est fortement recommandé aux différentes parties prenantes (Communautés, promoteurs, OSC et autres acteurs) d'adapter les indicateurs du CLIP ou de s'en inspirer pour identifier d'autres qui soient complémentaires et en adéquation avec les réalités et le contexte spécifique des communautés concernées. L'objectif ultime étant la participation pleine et effective des communautés locales et autochtones dans les projets qui les concernent ou les affectent.

FODER est une organisation associative à but non lucratif, qui œuvre depuis 2002.

La mission de FODER est de créer un cadre propice au développement durable à travers des actions visant à garantir la justice et l'équité, les droits et la démocratie, la gestion transparente, participative et durable des ressources naturelles, la préservation de la diversité biologique et l'amélioration de la qualité de la vie et de l'environnement

Forêts et Développement Rural (FODER)
B. P. 11417 Yaoundé - Cameroun,
Nouvelle route Nkolbisson, entrée ISTI
Tel : + 237 242 005 248
Email : foder_org@yahoo.fr
Facebook : Forêts et Développement Rural
Site web: <http://www.forest4dev.org/>

